

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
MALADIES NEURODEGENERATIVES
A DESTINATION DU PERSONNEL PARAMEDICAL**

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

Universités concernées :

Universités de Bordeaux, Poitiers et Limoges.

1/ Objectifs de la formation :

Permettre aux personnels paramédicaux d'acquérir un corpus de connaissances de base théoriques et pratiques pour une meilleure prise en charge et/ou un meilleur accompagnement des patients atteints de maladies neurodégénératives.

2/ Responsables :

Responsable principal
Université de Bordeaux :

Professeur François TISON

Hôpital Pellegrin
Service de Neurologie
Institut des Maladies
Neurodégénératives
Clinique – 2^{ème} Etage
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 56 79 56 79

Fax : 05 47 30 43 91

E-mail :

francois.tison@chu-bordeaux.fr

Co-responsable
Université de Bordeaux :

Docteur Céline VEGA-ROIATTI

Institut des Maladies
Neurodégénératives
CNRS UMR 5293
Université de Bordeaux
Bâtiment Neurocampus – 3^{ème} Etage
146, rue Léo Saignat
CS 61292 – Case 28
33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 33 51 47 24

Fax : 05 56 98 61 82

E-mail :

celine.vega-roiatti@u-bordeaux.fr

Co-responsable
Université de Bordeaux :

Docteur Vincent PLANCHE

Hôpital Pellegrin
Service de Neurologie
Institut des Maladies
Neurodégénératives
Clinique – 2^{ème} Etage
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 56 79 56 79

Fax : 05 47 30 43 91

E-mail :

vincent.planche@chu-bordeaux.fr

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **5** et le maximum à **10** pour chaque Université.

3-2 Durée de la formation :

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire global de la formation est de **67 heures**.

Les cours ont lieu à Bordeaux, Poitiers et Limoges.

Les modules 1 et 2 auront lieu en présentiel sur Bordeaux.

Les modules 3, 4, 5 et 6 seront réalisés par visioconférence simultanément au sein des 3 universités.

Les cours débutent en novembre.

3-4 Stage* :

Un stage pratique obligatoire (42h) a lieu au sein de CMRR ou services de consultations mémoires, consistant à assister à des consultations, visites, staffs, ETP et ateliers sur des cas cliniques commentés sur chaque thématique.

*Les stages donnent lieu à convention.

4/ Conditions d'inscription :

Titres requis ou niveau :

Il a été défini que le DIU sera ouvert sur titres aux personnes suivantes :

- Infirmières
- Psychologues
- Ergothérapeutes
- Orthophonistes
- Assistantes sociales
- Kinésithérapeutes
- Manipulateurs radio
- Attachés recherche clinique
- Autres personnes avec un niveau > à BAC+3 ou niveau équivalent.

Pour l'ensemble des candidats, l'inscription sera accordée au cas par cas, sur demande motivée (lettre de motivation) et une expérience professionnelle sera demandée. Chaque candidature devra être validée par le coordinateur de l'université d'inscription

Cas particuliers :

Sur entretien de motivation et expérience : tout(e) candidat(e) intéressé(e), de niveau Licence ou équivalent, possédant une expérience dans le domaine.

Dans ce cas précis, l'admission pourra être prononcée après examen et sélection du dossier de candidature, puis entretien avec un (ou plusieurs) membre(s) de l'équipe pédagogique.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5/ Coût de la formation :

En formation initiale : 500€/an

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : 750€/an
- Reprise d'études financées : 1000€/an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il est organisé deux sessions d'examen par an.

6-2 Nature des épreuves :

La présence en cours est obligatoire.

L'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC) d'une durée de 2 heures et d'une épreuve orale (entretien).

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

Toute note inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement est autorisé et la durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR des Sciences Médicales du 12/03/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/03/2018

Modifications (alignement des tarifs avec les Universités partenaires) :

Conseil UFR des Sciences Médicales du 14/05/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2018

Modifications : Conseil UFR des Sciences Médicales du 08/07/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/10/2019
(Version 3)

Modifications (ajout d'un co-responsable) :

Conseil UFR des Sciences Médicales du 11/04/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/05/2022
(Version 4)